



Les effectifs salariés progressent au 3^e trimestre

Au troisième trimestre 2017, la croissance des effectifs en Nouvelle-Aquitaine se poursuit. Le rythme est néanmoins un peu moins soutenu qu'aux trimestres précédents. Le nombre de créations nettes de postes est trois fois moins élevé qu'au second trimestre.

Avec un effectif salarié de 1,4 million, la région Nouvelle-Aquitaine représente près de 8 % de l'ensemble de l'emploi salarié français. La masse salariale poursuit son dynamisme observé les trimestres précédents et retrouve un rythme de croissance connu avant la crise économique de 2009.

Le salaire moyen par tête (SMPT) s'élève à 2 261 € soit 316 € de moins qu'au niveau national.

CHIFFRES CLÉS

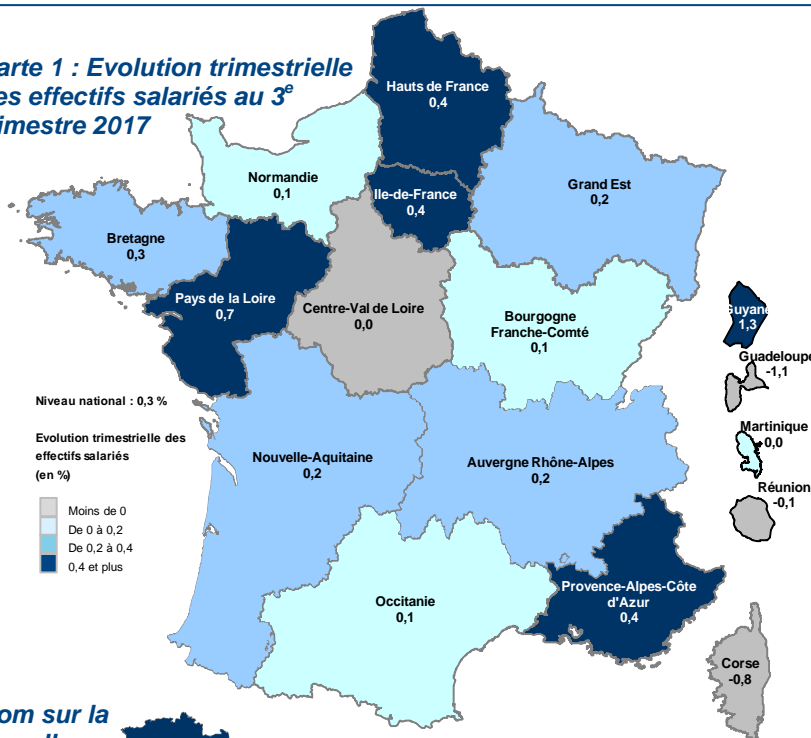
+ 0,2 %

Evolution trimestrielle de l'emploi en Nouvelle-Aquitaine

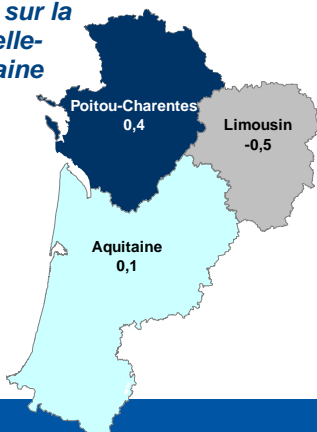
2 200

Créations nettes de postes par rapport au 2^e trimestre 2017

Carte 1 : Evolution trimestrielle des effectifs salariés au 3^e trimestre 2017



Zoom sur la Nouvelle-Aquitaine



Une évolution de l'emploi contrastée selon les territoires

Avec une évolution de 0,2 % de l'emploi salarié la région se situe en dessous du niveau national (+ 0,3 %). Ce chiffre masque néanmoins des disparités territoriales importantes (carte 1) : l'emploi salarié picot-charentais progresse de 0,4 %, pour l'Aquitaine de 0,1 % tandis que l'effectif salarié limousin diminue pour le second trimestre consécutif.

Le dynamisme régional moins important au 3^e trimestre qu'au niveau national ne reflète pas la tendance annuelle. Sur l'année écoulée, la Nouvelle-Aquitaine voit ses effectifs salariés et sa masse salariale progresser plus rapidement qu'en France (tableau 1).

Tableau 1 : Evolution des effectifs salariés et de la masse salariale

	Niveau * 2017 T3	Evolution trimestrielle (en %)					Evolution annuelle 2017 T3	
		2016 T3	2016 T4	2017 T1	2017 T2	2017 T3		
Région	Effectifs salariés (en millions)	1,4	0,4	0,8	0,5	0,5	0,2	2,1
	Masse salariale (en milliards €)	9,5	0,6	1,0	1,3	1,1	0,9	4,3
	SMPT (en €)	2 261	0,2	0,5	0,6	0,4	0,5	2,1
France	Effectifs salariés (en millions)	18,1	0,3	0,6	0,4	0,5	0,3	1,8
	Masse salariale (en milliards €)	140,2	0,5	0,8	1,3	0,8	0,7	3,7
	SMPT (en €)	2 577	0,2	0,4	0,9	0,3	0,4	2,1

SMPT = salaire moyen par tête

* Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents

Aucun signe de reprise dans l'industrie

La baisse constatée ce trimestre dans l'industrie néo-aquitaine (- 0,1 %) est avant tout liée à la chute des effectifs dans le secteur agro-alimentaire. Cette évolution fait suite au rachat d'une grande entreprise limousine, par un groupe affilié au régime agricole (régime exclu des données de cette étude).

Parallèlement, les difficultés se poursuivent dans plusieurs secteurs : la métallurgie, le bois et papier perdent près d'une centaine d'emplois salariés ce trimestre. Les industries extractives, particulièrement touchées, connaissent une évolution négative de leurs effectifs (- 0,4 %) et de leur masse salariale (- 0,4 %).

A l'inverse, la fabrication de matériels de transport (hors industrie automobile), les industries chimiques et pharmaceutiques connaissent moins de difficultés avec respectivement 250 et 120 créations de postes au 3^e trimestre. Le salaire moyen par tête, supérieur à 3 400 € dans ces deux secteurs, est plus élevé que dans les autres activités industrielles (tableau 2).

Graphique 1 : Evolution annuelle des effectifs salariés par secteur d'activité

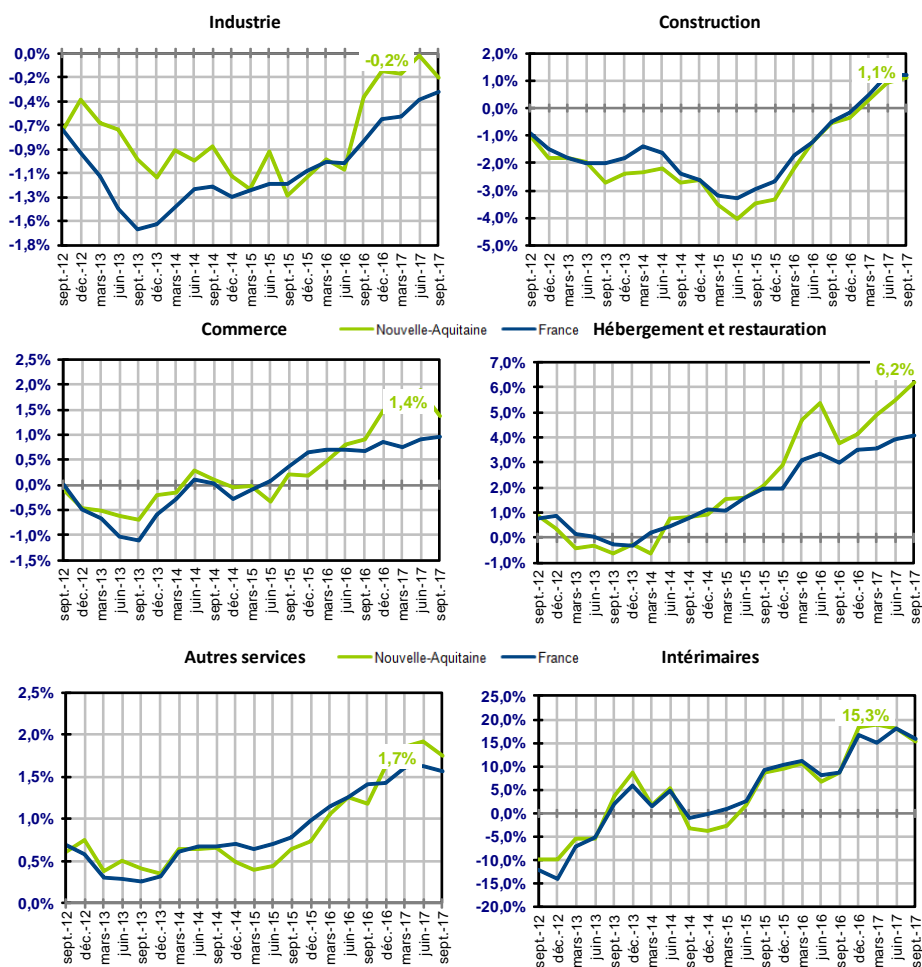


Tableau 2 : Effectifs salariés et masse salariale par secteur d'activité

Secteur d'activité	Effectifs			Masse salariale			SMPT
	Niveau * (en milliers) 2017 T3	Evol. trimestrielle (en %)	Evol. annuelle (en %)	Niveau (en millions €) 2017 T3	Evol. trimestrielle (en %)	Evol. annuelle (en %)	Niveau (en euros) 2017 T3
Industrie	241,8	-0,1	-0,2	2 038,6	0,4	2,3	2 810
Industries extractives, énergie, eau	26,6	-0,4	-2,6	253,9	-0,4	0,0	3 180
Industries agro-alimentaires	46,3	-0,9	-0,1	311,3	-0,4	2,7	2 231
Habillement, textile et cuir	7,7	0,4	0,5	51,2	0,3	1,3	2 225
Bois et papier	25,4	-0,4	-0,6	195,7	0,4	1,6	2 566
Industries chimiques et pharmaceutiques	14,0	0,9	0,3	144,2	0,8	3,6	3 443
Industries des plastiques et autres produits non minéraux	16,7	-0,1	-1,1	131,8	0,6	1,7	2 634
Métallurgie et fabrication de produits métalliques	25,6	-0,3	-1,4	196,1	0,0	1,4	2 548
Equipements électriques, électroniques, informatiques	29,8	0,2	0,7	285,7	0,4	3,3	3 200
Fabrication de matériels de transport	28,4	0,8	1,1	301,4	2,1	3,6	3 555
Industries divers (dont manufacturières, meubles)	21,4	0,6	1,5	167,3	0,2	2,8	2 616
Construction	119,6	0,3	1,1	752,2	1,2	4,0	2 100
Commerce	260,7	-0,1	1,4	1 685,2	0,8	4,2	2 153
Services (hors intérimaires)	724,7	0,1	2,3	4 687,8	0,9	4,3	2 158
Transports et entreposage	105,2	-0,5	0,4	750,0	0,1	1,6	2 372
Hébergement et restauration	86,7	0,0	6,2	450,8	1,0	7,2	1 733
Information et communication	33,9	0,9	3,2	298,6	1,5	6,4	2 946
Activités financières et d'assurance	57,0	0,0	1,1	559,0	0,6	3,4	3 270
Activités immobilières	17,1	-0,1	0,0	122,3	1,1	4,4	2 382
Activités scientifiques et techniques	73,1	1,0	3,6	617,6	1,4	5,8	2 830
Administration, services adm. et de soutien (hors intérimaires)	101,7	0,6	3,6	545,8	1,2	5,5	1 794
Enseignement	25,1	-1,1	-0,8	134,8	0,7	2,5	1 779
Activités pour la santé humaine	49,2	0,2	0,8	328,1	1,0	3,3	2 225
Action sociale et hébergement médico-social	113,4	0,2	1,0	553,5	0,7	2,8	1 629
Arts, spectacles et activités récréatives	24,1	-1,7	2,7	133,3	1,4	6,2	1 825
Autres activités de services	38,1	0,7	2,3	194,0	2,2	5,0	1 702
Total (hors intérimaires)	1 346,7	-0,1	0,3	9 163,7	0,8	3,8	2 269
Intérimaires	61,2	2,1	15,3	376,2	2,2	17,2	2 079
Total	1 407,9	0,2	2,1	9 540,0	0,9	4,3	2 261

* Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents

Source : Acoess-Urssaf-Dares

L'industrie, secteur représentant 17 % du total des emplois salariés néo-aquitains, est le seul à ne pas enregistrer une hausse de ses effectifs salariés en évolution annuelle (- 0,2 %).

La reprise se confirme dans le secteur du BTP

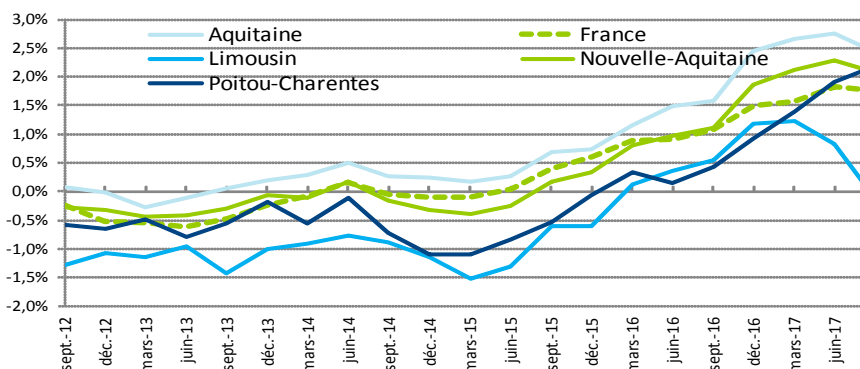
La construction poursuit sa reprise entamée en début d'année avec une hausse de 0,3 % de ses effectifs au 3^e trimestre. 360 créations nettes de postes sont enregistrées sur cette période. Néanmoins, cette embellie n'est pas encore visible en Poitou-Charentes et en Limousin, deux territoires où le nombre d'emplois salariés décroît toujours (respectivement - 0,1 % et - 0,7 %).

Stagnation des effectifs dans l'hébergement-restauration

Malgré une stabilisation des effectifs ce trimestre (après trois trimestres de hausses consécutives), le secteur de l'hébergement et de la restauration reste un acteur majeur du dynamisme régional avec une croissance annuelle de 6,2 % des effectifs salariés et de 7,2 % de la masse salariale. Seuls les départements de la Creuse et de la Corrèze présentent un solde d'emplois salariés déficitaire en 2017.

Au niveau national, cette croissance importante est également constatée mais dans des proportions moins élevées : + 4,0 % en effectifs salariés et + 5,7 % pour la masse salariale.

Graphique 2 : Evolution annuelle des effectifs salariés par territoire



Source : Acoiss-Urssaf-Dares

Léger repli du commerce

Pour la première fois en un an, le commerce connaît un léger recul de l'emploi salarié : - 0,1 % soit une perte nette de 240 postes salariés. Ce repli n'est pas observé en Limousin où le commerce connaît une évolution positive de ses effectifs salariés (+ 0,2 %).

Malgré un troisième trimestre en berne, l'évolution régionale annuelle demeure positive dans ce secteur avec une croissance de la masse salariale et des effectifs (respectivement + 4,2 % et + 1,4 %).

Les effectifs intérimaires toujours en hausse

L'emploi dans les entreprises de travail temporaire reste très volatile et disparate d'un territoire à l'autre. Le Poitou-Charentes, bénéficie plus particulièrement de cette hausse des effectifs dans le secteur intérimaire.

Les services continuent leur marche en avant

Malgré une augmentation modeste de leurs effectifs salariés au 3^e trimestre, les services se portent bien comme en témoignent l'évolution annuelle des effectifs et de la masse salariale (respectivement + 2,3 % et + 4,3 %). La baisse du nombre de postes salariés dans les activités liées à l'art, spectacle, activités récréatives et l'enseignement est compensée par la progression des effectifs dans les activités scientifiques et techniques, d'information et de communication.

Une croissance qui ne profite pas à tous les départements

L'évolution des effectifs se maintient en Poitou-Charentes (+ 0,4 %), dopée notamment par un recours plus important à l'intérim que dans les autres territoires et accompagnée de créations nettes de postes dans l'industrie (+ 260 postes) et les services (+ 600). Avec une évolution annuelle de 2,2 %, le Poitou-Charentes se rapproche de la vitalité économique de l'Aquitaine (+ 2,4 %).

L'Aquitaine, portée par la Gironde qui concentre 52 % de l'emploi aquitain, connaît une légère évolution de ses effectifs grâce à la reprise constatée dans le secteur de la construction (+ 520 postes créés).

Le Limousin, en revanche subit à nouveau un repli de l'emploi (graphique 2), la Haute-Vienne et la Creuse enregistrant pour le second trimestre consécutif un recul de leurs effectifs salariés (tableau 3). Les créations de postes dans les activités pour la santé humaine et le commerce ne suffisent pas à compenser les pertes dans les autres secteurs, principalement l'industrie et le BTP où la reprise se fait attendre.

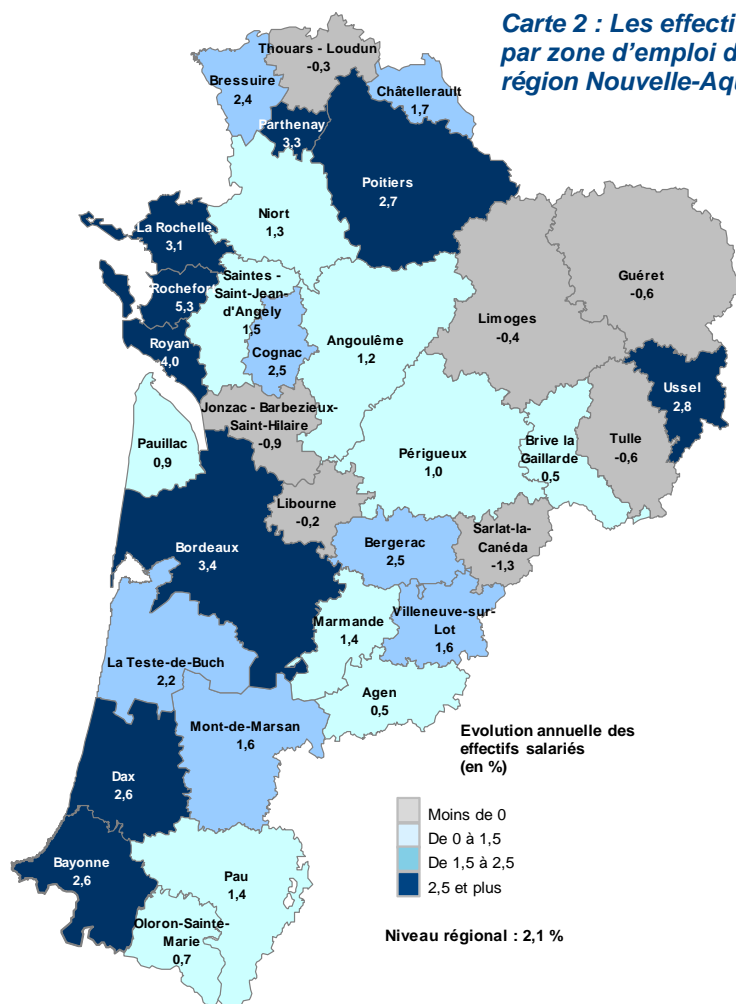
Tableau 3 : Les effectifs salariés en Nouvelle-Aquitaine par département

	Niveau * (en milliers) 2017 T3	Evol. trimestrielle (en %)	Evol. annuelle (en %)
Dordogne	78,5	-0,3	0,8
Gironde	438,5	0,4	3,2
Landes	80,4	-0,5	2,2
Lot-et-Garonne	68,9	-0,1	1,0
Pyrénées-Atlantiques	176,3	0,1	1,9
Aquitaine	842,5	0,1	2,4
Corrèze	54,7	-0,2	0,5
Creuse	19,3	-0,6	-0,6
Haute-Vienne	82,6	-0,7	-0,4
Limousin	156,6	-0,5	-0,1
Charente	82,2	0,1	1,6
Charente-Maritime	132,3	0,4	2,8
Deux-Sèvres	93,7	0,5	1,5
Vienne	100,6	0,6	2,5
Poitou-Charentes	408,9	0,4	2,2
Nouvelle-Aquitaine	1 407,9	0,2	2,1

Source : Acoiss-Urssaf-Dares

*Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents

Carte 2 : Les effectifs salariés par zone d'emploi dans la région Nouvelle-Aquitaine



Source : AcoSS-Urssaf-Dares

A contre courant de la tendance régionale, quelques territoires bénéficient d'une croissance annuelle forte dans l'industrie : Rochefort (+ 7,4 %), Marmande (+ 3,0 %) et Ussel (+ 2,3 %).

Dans la zone d'emploi Saintes - Saint-Jean d'Angély et dans les zones littorales de l'Aquitaine (à l'exception de Pauillac), le BTP est particulièrement dynamique avec une évolution annuelle supérieure à 3,5 %.

Le tourisme moteur de l'emploi régional

L'ensemble des zones littorales bénéficie de la croissance estivale des effectifs salariés dans l'hôtellerie restauration (de + 6,5 % à Bayonne à + 13,8 % pour la Rochelle), et du commerce dans une moindre mesure (carte 2). Parthenay et Poitiers, avec une augmentation plus modeste dans ces deux secteurs profitent tout de même de cette embellie avec un recours à l'intérim plus important. La vitalité économique de Cognac et Bergerac, est quant à elle portée par une progression du nombre de postes dans les services (respectivement + 4,1 % et + 3,8 % en annuel).

Sept zones d'emplois, principalement situées à l'est du territoire néo-aquitain, connaissent un déficit d'attractivité qui se traduit par une diminution de leurs effectifs salariés.

Sources et méthodologie

INFORMATION. Dans le cadre du dispositif de coproduction AcoSS-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi, les séries des effectifs salariés et de masse salariale évoluent à compter de la publication des chiffres du 1er trimestre 2017. Les changements concernent la définition du périmètre du secteur privé, la méthodologie de désaisonnalisation des séries, la source des effectifs intérimaires dans le cadre d'une harmonisation des concepts avec l'Insee et la Dares. Ainsi, la présente publication mobilise, les données d'effectifs intérimaires produites par la Dares.

Plus d'informations sont disponibles sur acoss.fr, rubrique AcoSS Stat / n°249.

Le champ de la publication couvre l'ensemble des cotisants du champ concurrentiel (« secteur privé » selon la définition de la DGAFP) affiliés au régime général, domiciliés en France (hors Mayotte). Il comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation et la santé non marchandes, les salariés des particuliers employeurs et les entreprises relevant de la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Les secteurs de l'agriculture, sylviculture et pêche (AZ) et des activités extra-territoriales (UZ) sont exclus de l'analyse.

Les effectifs salariés et la masse salariale sont issus des Bordereaux Récapitulatifs de Cotisations (BRC), remplis par les employeurs dans le cadre de la déclaration des cotisations sociales aux Urssaf. Depuis mars 2015, les **déclarations sociales nominatives** (DSN) se substituent progressivement aux BRC.

La mise en œuvre progressive de la DSN ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés, pourraient conduire à des révisions des trimestres précédents.

La masse salariale (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarées au titre de la période d'emploi étudiée.

L'effectif salarié, hors intérimaires, est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'AcoSS.

L'effectif des intérimaires, fourni par la Dares, est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre (source DSN et relevés mensuels de mission). Il est corrigé de la multiactivité. Dorénavant, les salariés permanents des entreprises de travail temporaire sont exclus du secteur des intérimaires mais intégrés dans les services.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Le SMPT des intérimaires est déterminé à partir des effectifs produits par l'AcoSS.

La déclaration préalable à l'embauche (DPAE) est une formalité obligatoire liée à l'embauche. Elle doit être effectuée par l'employeur dans les 8 jours précédant l'embauche et adressée à l'Urssaf dont il relève, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail. Le champ des DPAE porte sur l'ensemble des activités concurrentielles (hors agriculture, MSA et secteur public).

Les embauches de plus d'un mois comprennent les CDI et les CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours.

Les évolutions trimestrielles (ou glissements trimestriels) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent.

Les évolutions annuelles (ou glissements annuels) comparent les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.

Les **secteurs d'activité** correspondent à la Nomenclature des Activités dans la Communauté Européenne en vigueur depuis 2008 et agrégée en postes (Nace).

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites nationalement par l'AcoSS sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 12/10/2016 - JORF du 16/11/16 et avis n° 2013-05 - JORF du 28/12/13).

Numéro ISSN : 2495-7690

Directeurs de la publication :
H. Lourde-Rocheblave,
C. Vignaud-De la Cruz, N. Chabaudie

Rédacteurs :
Statisticiens des Urssaf Aquitaine-
Limousin-Poitou-Charentes

Contacts :
statistiques.aquitaine@urssaf.fr,
stat.limousin@urssaf.fr,
statistiques.poitou-charentes@urssaf.fr
Retrouvez Stat'UR sur www.acoss.fr